

Courrier de continuité d'activité aux fournisseurs

Modèle fourni par SauverMonEntreprise.fr : remplacez les champs [ENTRE CROCHETS] par vos informations.

[RAISON SOCIALE]

[Siège social]

[SIREN]

Représentée par [NOM, PRÉNOM], [qualité]

À l'attention de [NOM DU RESPONSABLE COMPTE CLIENT]

[RAISON SOCIALE DU FOURNISSEUR]

[Adresse]

Objet : poursuite de notre relation commerciale.

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer directement, plutôt que de vous laisser l'apprendre par la publication légale, que notre société bénéficie depuis le [DATE] d'une procédure de [sauvegarde / redressement judiciaire] ouverte par le Tribunal [de commerce / judiciaire] de [VILLE], [avec Maître [NOM] en qualité d'administrateur judiciaire].

Cette procédure n'est pas une fermeture. Elle est au contraire le cadre dans lequel notre activité se poursuit : les commandes sont maintenues, les équipes sont en place et les engagements pris depuis le jugement sont tenus.

Sur le plan des règlements, la loi distingue deux situations que nous voulons porter clairement à votre connaissance.

Les factures relatives à des livraisons ou prestations antérieures au jugement relèvent du passif de la procédure : elles doivent être déclarées auprès du mandataire judiciaire, Maître [NOM], [ADRESSE DE L'ÉTUDE], qui vous renseignera sur les modalités.

Les commandes passées après le jugement, en revanche, sont payées à leur échéance. La loi leur confère un rang prioritaire : servir une entreprise en procédure n'est pas un risque aggravé, c'est une créance protégée.

Votre confiance compte dans la réussite de cette période. Nous restons, avec [l'administrateur judiciaire / notre équipe], à votre entière disposition pour répondre à vos questions, [convenir des modalités pratiques de nos prochaines commandes / vous présenter notre plan de poursuite d'activité].

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à [VILLE], le [DATE]

[Signature et qualité]

Modèle indicatif, à adapter à votre situation : il ne remplace pas un conseil personnalisé (avocat, expert-comptable, mandataire de justice). SauverMonEntreprise.fr, Comprendre, anticiper, agir.